

505 LH 22/17

2213

(1943)

A

Réparation, par la S.N.C.F., des locomotives louées à la Reichsbahn

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	16.	3.43
Note S.N.C.F. à la H.V.D.	29.	3.43
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	30.	3.43
Dépêche du M.T.P. à la SNCF	16.	4.43

Réparation, par la S.N.C.F., des locomotives louées à la Reichsbahn

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX COMMUNICATIONS

-----  
Direction des Chemins de fer  
-----

Service Technique  
-----

3ème Bureau  
-----

Réparations de locomotives  
utilisées par la Reichsbahn.

*M. Churchill* 2213

PARIS, le 16 Avril 1943

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT  
& LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET AUX COMMUNICATIONS

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
de la Société Nationale des Chemins de fer.

Comme suite à votre lettre D.230/4 du 30 mars 1943,  
relative à la question des réparations, par les ateliers  
français, de locomotives utilisées par la Reichsbahn, j'ai  
l'honneur de vous communiquer, ci-joint à titre d'information,  
une copie de la lettre que j'adresse sur cette question  
à M. le Président Munzer.

Pour le Secrétaire d'Etat  
et par autorisation

Le Directeur des Chemins de fer

.....

2213

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 30 mars 1943

-----  
230 - 4

COPIE

Réparation de locomotives utilisées  
par la D.R.

-----

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 16/3, nous vous avons exposé les exigences des autorités allemandes au sujet de la réparation des locomotives utilisées par la D.R.

Au cours d'une nouvelle réunion qui s'est tenue le 18 mars, nos représentants ont exposé à la H.V.D. PARIS que les effectifs actuels et l'entretien des locomotives en service à la S.N.C.F. permettaient, tout au plus, de porter à 20 levages et 15 grandes réparations le nombre mensuel des réparations périodiques à faire pour la D.R. La H.V.D. PARIS a estimé que ces propositions étaient insuffisantes en ce qui concerne les grandes réparations et elle a prescrit à la S.N.C.F. d'en exécuter 25 par mois.

Il n'est pas douteux que l'exécution de 10 G.R. supplémentaires nous obligerait, pendant quelque temps, à augmenter chaque mois d'un même nombre l'effectif de nos propres locomotives immobilisées en attente de réparation.

Par lettre ci-jointe, nous demandons à la H.V.D. PARIS de saisir de la question notre Gouvernement en raison de la position prise par le S.E. à la Production Industrielle et aux Communications dans sa lettre du 4/1/43 à M. le Président MUNZER.

Nous vous serions très obligés de bien vouloir nous donner vos instructions.

Veillez agréer .....

Le Président  
du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle  
et aux Communications.

Tm 231 092

29. Mars 1943

COPIE

H.V.D.

29, rue de Berri

Le P.V. de la conférence qui s'est tenue le 18/3/43 à la HVD PARIS, transmis par lettre du 20/3/43, confirme l'ordre de mise en mains, pour le mois d'avril, de 25 L4 de locomotives à disposition de la D.R. dans les ateliers français.

Au cours de cette réunion du 18 mars, le représentant de la SNCF s'est déclaré prêt à prendre en mains 15 L4, chiffre maximum compatible avec le maintien en état d'entretien du parc des machines en service en France, déjà très déficient, comme le prouve la statistique des immobilisations.

Notre représentant a indiqué que la SNCF, pour compenser les départs de ses ouvriers spécialistes en Allemagne et autres causes de départ de son personnel, a embauché, depuis le 1er octobre 1942, environ 7.290 agents nouveaux dans les services du Matériel, dont 2.988 depuis le 1er janvier 1943. Bien que nombre de ces agents soient encore actuellement en cours de formation, nous sommes décidés à embaucher une nouvelle tranche de 3.200 agents.

Si nos difficultés ne s'aggravent pas, nous pourrions, grâce à ces mesures, augmenter peu à peu la production de nos ateliers et il est possible que nous puissions, d'ici quelques mois, prendre en mains 25 L4 pour le compte de la D.R. Mais, pour le moment, nous estimons impossible, sans compromettre l'entretien de notre propre matériel, de nous engager pour plus de 15 L4. Vous pouvez d'ailleurs être assurés que dès que nous aurons reconnu la possibilité de le faire, nous ne manquerons pas d'augmenter ce chiffre.

Si cependant, en dépit de ces arguments, vous croyiez devoir maintenir votre demande, nous vous serions obligés de saisir de la question le S.E. aux Communications qui, dans sa lettre du 4/1/43 à M. le Président MUNZER, a déclaré que "les réparations des locomotives de la SNCF assurant le trafic en France doivent nécessairement être exécutés par priorité dans les ateliers de la SNCF et de l'industrie privée française. Dans la limite des disponibilités, une fois satisfaits les besoins prioritaires ci-dessus, je n'ai aucune objection à ce que les ateliers de la SNCF et de l'industrie privée continuent à effectuer les levages et les grandes réparations des locomotives françaises circulant en Allemagne comme ils l'ont fait jusqu'à présent".

De notre côté, nous lui adressons copie de la présente et sollicitons ses instructions.

Le Directeur Général

LE BESNERAIS.

D 230/4

16 Mars 1943

Monsieur le Ministre,

La question de la réparation par la S.N.C.F. d'une partie des locomotives louées à la Reichsbahn vient de faire l'objet d'un nouvel examen entre les Représentants des H.V.D. de PARIS et BRUXELLES mandatés par la Reichsbahn et des fonctionnaires de la S.N.C.F.

Au cours de cette entrevue il a été prescrit formellement à la S.N.C.F. de prendre des mesures immédiates pour faire assurer, dans ses propres établissements ou dans ceux de l'Industrie Privée travaillant pour elle, les grandes réparations et les levages de 2.700 locomotives en service en ALLEMAGNE ou en BELGIQUE.

Le nombre exact des opérations à effectuer doit être fixé après nouvel examen, mais d'après les premières indications données, il s'agit d'au moins 25 grandes réparations et 50 levages par mois. Ce nombre doit, en outre, être sérieusement augmenté pendant les premiers mois à venir de façon à rattraper le retard.

Or, pour assurer l'entretien normal de son parc de locomotives en service en FRANCE, compte tenu des parcours prévus, la S.N.C.F. estime nécessaire l'exécution mensuelle de 250 levages et 95 grandes réparations.

En fait, au cours de chacun des deux premiers mois de l'année 1943, il a été effectué, tant dans les Etablissements de la S.N.C.F. que dans ceux de l'Industrie Privée, au total, 247 levages dont 7 pour la Reichsbahn et 94 grandes réparations, dont 14 également pour la Reichsbahn.

Compte tenu de ce concours réduit prêté à la Reichsbahn, la S.N.C.F. n'arrive donc pas à satisfaire complètement son programme initial et doit prolonger un peu les parcours de ses machines avant prise en charge ou en grande réparation.

L'augmentation de production qu'elle avait escomptée grâce au recrutement de personnel qui a permis de ramener les effectifs de ses dépôts et ateliers à ceux d'Octobre 1942 et à la prolongation de la durée du travail ne s'est pas encore réalisée. Les causes en sont multiples : le personnel nouvellement embauché doit être formé et ne peut rendre de services qu'après un certain délai ; les bombardements d'Ateliers (HELLEMMES, TOURS) et de dépôts (SOTTEVILLE, LE MANS, St-PIERRE-des-CORPS, AULNOYE) ainsi que les alertes fréquentes ont eu des conséquences extrêmement graves en ce qui concerne la production ; le nombre de réparations de locomotives à la suite d'attaques par avion, bombardements, attentats, est en progression constante ; enfin, les prélèvements massifs d'ouvriers dans les ateliers de l'industrie privée ont diminué sérieusement l'importance du concours apporté par ces derniers à la S.N.C.F. Il faut ajouter à ces causes, dans tous les Ateliers et dépôts une baisse très sérieuse du rendement pour des raisons d'ordre physique et surtout moral, baisse du rendement que les dirigeants s'efforcent de combattre mais qu'ils sont bien obligés de constater.

Cette situation a été exposée aux Représentants des H.V.D.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat  
à la Production Industrielle et aux Communications

El n'en ont pas moins maintenu formellement leur point de vue et ont répondu que les réparations prescrites devaient être faites par la S.N.C.F. et que les seules mesures à envisager étaient celles concernant une augmentation de la production. Ils ont indiqué, en particulier, qu'ils aideraient les Ateliers de l'Industrie Privée à reconstituer leurs effectifs, la formation et la répartition des nouvelles recrues devant être conduites de façon à obtenir une augmentation très rapide de la production.

Ils ont précisé que, jusqu'à nouvel avis, et pour rattraper le retard, sur 3 machines prises en levage ou en grande réparation par la S.N.C.F., une devait être une machine en service sur la Reichsbahn. Un ordre écrit serait donné à ce sujet.

Les Représentants de la S.N.C.F. ont alors indiqué que cette mesure aurait comme résultat rapide de compromettre très sérieusement l'entretien des locomotives en service en FRANCE et d'augmenter le nombre d'unités immobilisées. Ils ont rappelé qu'au surplus il avait été précisé, au moment de la signature du contrat de mise à disposition des machines, que les réparations des locomotives utilisées en ALLEMAGNE ne seraient assurées par la S.N.C.F. que dans la mesure où cela ne risquerait pas de compromettre l'entretien de son propre matériel.

Les Représentants allemands ont maintenu leur décision et ont convoqué les Représentants de la S.N.C.F. pour Jeudi 18 Mars, en vue de fixer le programme définitif.

Il m'a paru indispensable, Monsieur le Ministre, de vous saisir de cette nouvelle exigence des Autorités allemandes, qui est de nature à compromettre gravement l'exécution du service. Sa mise en vigueur aura comme résultat certain une augmentation des immobilisations et, par conséquent, des trains garés. Les difficultés actuelles que vous connaissez risquent de s'aggraver rapidement.

Ce n'est que dans la mesure où le permettre un accroissement de sa production que la S.N.C.F. pourrait envisager d'augmenter le nombre de réparations de machines en service sur la Reichsbahn.

Elle est décidée à faire un effort supplémentaire d'embauchage; mais le personnel nouvellement embauché ne pourra donner un rendement normal qu'après un certain temps. D'autre part, il serait indispensable que le Gouvernement, non seulement exempte les usines privées qui réparent notre matériel moteur d'envoyer de la main-d'oeuvre en ALLEMAGNE, mais leur apporte une aide en vue de leur permettre, comme tente de le faire la S.N.C.F., de reconstituer leurs effectifs.

Il est bien évident que, dans la situation actuelle, l'augmentation de la production des Ateliers de la S.N.C.F. et de l'Industrie privée est très aléatoire, c'est pourquoi il nous paraît essentiel de maintenir le principe que notre propre matériel sera réparé par priorité, le matériel à disposition de l'ALLEMAGNE devant bénéficier de l'augmentation de production que nous allons chercher à réaliser grâce aux mesures d'embauchage visées ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président  
du Conseil d'Administration,

(s) FOURNIER